

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 605 13 avril 2007

# **SOMMAIRE**

1-2-3 Lass 29034	Finam Participations S.A 2	9032
Anaël S.à r.l	Finam Participations S.A2	9031
Aphex S.A29000	Fiparel S.à r.l	9033
Archon S.à r.l	Infiny Finance Holding S.A2	9013
Aston Invest Holding S.à r.l 29014	ING PFCE Holdco S.à r.l2	9035
Atlantis Invest Holding S.à r.l 29014	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l 2	9035
Bellafontana Holding S.à r.l 29030	ING PFCE Top Holdco S.à r.l 2	9039
Bertona S.à r.l	International Distributors S.A2	9040
Beryllium Holding S.à r.l29012	J F D S.à r.l	9029
Betamind Holding S.à r.l29013	LCI Lux S. à r.l2	9034
Betona Holding S.à r.l 29014	Medex EU S.à r.l	9030
CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A 29040	Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l.	
Cent par Trois S.A 29025		9015
Chemical Engineering S.A 29026	Novofin S.A	9039
Chicago Holding S.à r.l 29015	OCM Luxembourg POF III S.à r.l2	9035
Chromolin Holding S.à r.l29031	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l 2	8 <b>99</b> 4
Compagnie Financière de Castiglione 29036	Oursin Participations S.A2	8999
Deltagamma S.à.r.l	Pastel Consulting S.A2	9000
Di Vincenzo Holding S.A 29031	RPM Garantie Luxembourg S.A2	9032
EAB Property Investment S. à r.l 29033	Scholux S.A 2	9035
Eden International Retail Center S.à r.l.	Sider Invest S.A	9039
29039	Sipcam Financial Service S.A2	8999
Equity Trust Fund Services (Luxembourg)	SSC Luxembourg S.à r.l 2	8999
S.A 29032	Valode & Pistre Management S.A 2	9034
Essolona Holding S.à r.l29015	Vauban Holding S.A2	9039
Finam Participations S.A	Westhra S A	9040



## OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 854.625,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 121.748.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.748, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on November 8, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the Undersigned Notary on December 6, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership organised under the law of Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

represented by Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Exchange of the existing 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) Class D Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, against 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) Class A Shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;
- 2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 554,625.- (five hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five Euros), by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros), so as to bring the share capital of the Company to EUR 854,625.- (eight hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five Euros), by way of the creation and issue of 12,000 (twelve thousand) Class B shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, in consideration for a contribution in kind;
  - 3. Subscription to the increase specified under item 2. above, and payment of the consideration for the capital increase;
  - 4. Amendment of article 5.1 of the Articles;
  - 5. Amendment of article 17.3 of the Articles;
- 6. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.
  - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

### First resolution

The Sole Shareholder resolves to exchange the existing 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) Class D Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, against 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) Class A Shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, with effect as from December 1, 2006.

# Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 554,625.- (five hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five Euros), by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros), so as to bring the share capital of the Company to EUR 854,625.- (eight hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five Euros), by way of the creation and issue of 12,000 (twelve thousand) Class B shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, in consideration for a contribution in kind.

## Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 12,000 (twelve thousand) Class B shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, and to (ii) fully pay them up by a



contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros), held by the Sole Shareholder against the Company (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

- 1. it is the owner of the Contributed Assets;
- 2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
- 3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
- 4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
  - 5. the Contributed Assets are freely transferable; and
- 6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at eight hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 854,625.-) represented by thirty-four thousand one hundred eighty-five (34,185) shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespective of their class, the Share) having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares) (ii) twenty-one thousand six hundred eighty-five (21,685) class A «tracker» shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share) and (iii) twelve thousand (12,000) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share).

The Company may also create and issue (i) additional Class A Shares, (ii) additional Class B Shares, (iii) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- «17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the «Class A Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment



Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

- (c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l. (the «Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (d) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

## Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 5,200.-

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

## A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société du droit des lles Caïmans, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, lles Caïmans (l'Associé Unique),

représentée par M <sup>e</sup> Figen Eren, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Echange des 21.685 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe D de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, contre (vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;
- 2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 554.625,- (cinq cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq Euros), d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 854.625,- (huit cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq Euros) par la création et l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales de Classe B «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, en contrepartie d'un apport en nature;
- 3. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;
  - 4. Modification de l'article 5.1 des Statuts;



- 5. Modification de l'article 17.3 des Statuts:
- 6. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.
  - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les 21.685 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe D de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, contre (vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, avec effet au 1er décembre 2006.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 554.625,- (cinq cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq Euros), d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 854.625,- (huit cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq Euros) par la création et l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales de Classe B «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

#### Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales de Classe B «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par un par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), qui seront alloués au compte capital de la Société.

L'Associé Unique a fourni la preuve de la valeur des Apports en remettant au notaire instrumentant un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

- 1. il est le propriétaire de ses Apports;
- 2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
- 3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
- 4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
  - 5. ses Apports sont librement transférables; et
- 6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

## Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à huit cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 854.625,-) représenté par trente-quatre mille cent quatre-vingt-cinq (34.185) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq (21.685) parts sociales de Classe A «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe A) et (iii) douze mille (12.000) parts sociales de Classe B «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B).

La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales de Classe B supplémentaires, (iii) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales de classe E «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe F, (vi) des parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe G, (vii) des parts sociales de Classe G, (viii) des parts sociales de Classe G, et (viii) des parts sociales de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe H, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros



(EUR 25,-) chacune, (collectivement, les Parts sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- «17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:
- (a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu Net d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;
- (b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe A»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;
- (c) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe B»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;
- (d) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

## Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 5.200,-

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: F. Eren, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2006, vol. 440, fol. 22, case 5. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



H. Hellinckx.

Mersch, le 22 décembre 2006.

Référence de publication: 2007028403/242/281.

(070023033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# SSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 63.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.080.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 février 2007 que:

- PricewaterhouseCoopers Sàrl, dont le siège social se situe à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a démissionné de sa fonction de Commissaire aux comptes avec effet le 14 septembre 2006.
- ERNST & YOUNG S.A., dont le siège social se situe à L-5365, Munsbach, Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été nommé, comme Commissaire aux comptes avec effet le 14 septembre 2006 pour continuer le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007028441/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Oursin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.292.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 décembre 2006 que:

- 1. Monsieur David De Marco a démissionné en tant qu'administrateur.
- 2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est coopté administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007028442/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Sipcam Financial Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.271.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 janvier 2007 que:

1. Monsieur Paolo Mondia est réélu administrateur, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.



2. Est réélu commissaire pour la même période la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007028445/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Pastel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2006

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Nadia Meyer de sa fonction d'administrateur de la société et élit Monsieur Nico Kruchten, directeur, demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg en remplacement.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028446/263/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070023290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Aphex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 86.218.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of APHEX S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a deed drawn up on 27 February 2002 by notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 440 of 19 March 2002, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86,218 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company were amended on 18 January 2005 by a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 567 of 11 June 2005 (as so amended, the «Articles of Incorporation»).

The meeting is presided by M <sup>e</sup> Nicki Kayser, lawyer, residing at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, who appoints M <sup>e</sup> Isabelle Jaspart-Vassart, lawyer, residing at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as secretary.

The meeting elects M <sup>e</sup> Carla Schwitallik, lawyer, residing at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.



- II) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.
  - III) The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1) To put the Company, regarding all its activities and agreements, whether contracted in the past or in the future, under the scope of the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation and published in the Mémorial A, Recueil de Législation under number 46 dated 29 March 2004 (page 720) by amending its articles of incorporation accordingly;
  - 2) To amend article 1 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and by the law of 22 March 2004 on securitisation (as amended from time to time, the «Securitisation Law») and by the present Articles of Incorporation.»

3) To amend article 3 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«The corporate object of the Company is the entering into and performance of any transactions as permitted under the Securitisation Law.

It may in particular, but without limitation except as required by the Securitisation Law:

- in any manner, acquire, hold and dispose of any assets;
- assume or divest risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets and rights to the extent permitted by the Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to any other entity.

The Company may carry out any transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.»

4) To add the words «or represented» in article 9, paragraph 4 after the words «those present» and at the end of paragraph 8, to introduce a new paragraph 10 stating that in case of a tie the vote of the president of the board prevails and to add in the new paragraph 11 the words «and permitting their identification» after «simultaneously», which article 9 shall forthwith read as follows:

«The board of directors shall choose from among its members a chairman.

It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency; in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex of fax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The chairman of the board of directors shall have a casting vote.



One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.»

5) To add a sentence after the first sentence of the first paragraph in article 11 of the Articles of Incorporation regarding the general powers of the board of directors, which article 11 shall forthwith read as follows:

«The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to debt securities issued by the Company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the Company and each compartments being segregated from all other compartments of the Company and being considered as an entity of its own. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).»

- 6) To approve the resignation of DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as statutory auditors of the Company.
- 7) To delete the second paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation, which article 12 shall forthwith read as follows:

«The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be but need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.»

- 8) To replace the statutory auditor by an external auditor as required by the Securitisation Law and, consequently, to redraft article 14 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:
- « Art. 14. External auditors. The accounts of the Company are audited, in accordance with the Securitisation Law, by one or more external auditors.

The external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.»

9) To amend article 17 of the Articles of Incorporation by replacing «one fifth» by «one tenth» and by introducing a new paragraph providing that one or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting, which article 17 shall forthwith read as follows:

«The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.»

10) To delete in article 18 of the Articles of Incorporation, paragraph 4, which article 18 shall forthwith read as follows: «General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitation imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.»

11) To amend article 19 of the Articles of Incorporation by replacing «balance sheet and profit and loss accounts» by «annual accounts», which shall forthwith read as follows:

«The company's accounting year begins on the first day of March and ends on the last day of February each year.

The board of directors draws up the annual accounts. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.»



12) To replace the second paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation by a new paragraph, which article 21 shall forthwith read as follows:

«The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the Company without dissolving or liquidating other compartments or the Company itself. Should the Company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the Company (if any) be liquidated, the liquidation of the Company or the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.»

13) To amend article 22 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and by the Securitisation Law.»

- 14) To add an article 23 to the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:
- « **Art. 23. Limited Recourse.** Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.»

- 15) To add an article 24 to the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:
- « **Art. 24. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.»
  - 16) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 18 of the Articles of Incorporation:

#### First resolution

The shareholders resolve to put the Company, regarding all its activities and agreements, whether contracted in the past or in the future, under the scope of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation and published in the Mémorial A, Recueil de Législation under number 46 dated 29 March 2004 (page 720) by amending its Articles of Incorporation accordingly.

#### Second resolution

The shareholders resolve to amend article 1 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and by the law of 22 March 2004 on securitisation (as amended from time to time, the «Securitisation Law») and by the present Articles of Incorporation.»

## Third resolution

The shareholders resolve to amend article 3 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«The corporate object of the Company is the entering into and performance of any transactions as permitted under the Securitisation Law.

It may in particular, but without limitation except as required by the Securitisation Law:

- in any manner, acquire, hold and dispose of any assets;
- assume or divest risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets and rights to the extent permitted by Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to any other company.

The Company may carry out any transactions which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under Securitisation Law, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.»



#### Fourth resolution

The shareholders resolve to add the words «or represented» in article 9, paragraph 4 after the words «those present» and at the end of paragraph 8, to introduce a new paragraph 10 stating that in case of a tie the vote of the president of the board prevails and to add in the new paragraph 11 the words «and permitting their identification» after «simultaneously», which article 9 shall forthwith read as follows:

«The board of directors shall choose from among its members a chairman.

It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency; in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex of fax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.»

## Fifth resolution

The shareholders resolve to add a sentence after the first sentence of the first paragraph in article 11 of the Articles of Incorporation regarding the general powers of the board of directors, which article 11 shall forthwith read as follows:

«The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to debt securities issued by the Company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the Company and each compartment being segregated from all other compartments of the Company and being considered as an entity of its own. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).»

#### Sixth resolution

The shareholders resolve to approve the resignation of DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as statutory auditors of the Company.

## Seventh resolution

The shareholders resolve to delete the second paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation, which article 12 shall forthwith read as follows:

«The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be but need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.»



## Eighth resolution

The shareholders resolve to replace the statutory auditor by an external auditor as required by the Securitisation Law and, consequently, to redraft article 14 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« Art. 14. External auditors. The accounts of the Company are audited, in accordance with the Securitisation Law, by one or more external auditors.

The external auditor shall be appointed by the board of directors of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.»

# Ninth resolution

The shareholders resolve to amend article 17 of the Articles of Incorporation by replacing «one fifth» by «one tenth» and by introducing a new paragraph providing that one or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting, which article 17 shall forthwith read as follows:

«The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.»

#### Tenth resolution

The shareholders resolve to delete in article 18 of the Articles of Incorporation, paragraph 4, which article 18 shall forthwith read as follows:

«General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitation imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.»

#### Eleventh resolution

To amend article 19 of the Articles of Incorporation by replacing «balance sheet and profit and loss accounts» by «annual accounts», which article 19 shall forthwith read as follows:

«The company's accounting year begins on the first day of March and ends on the last day of February each year.

The board of directors draws up the annual accounts. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.»

## Twelfth resolution

The shareholders resolve to replace the second paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation by a new paragraph, which article 21 shall forthwith read as follows:

«The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the Company without dissolving or liquidating other compartments or the Company itself. Should the Company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the Company (if any) be liquidated, the liquidation of the Company or the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.»

## Thirteenth resolution

The shareholders resolve to amend article 22 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows: «All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and by the Securitisation Law.»



#### Fourteenth resolution

The shareholders resolve to add an article 23 to the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« Art. 23. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.»

#### Fifteenth resolution

The shareholders resolve to add an article 24 to the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« Art. 24. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.»

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de APHEX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 27 février 2002 par M <sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 440 le 19 mars 2002, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.218 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné, le 18 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 567 le 11 juin 2005 (ainsi modifiés, les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Maître Nicki Kayser, avocat à la cour, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, lequel désigne Maître Isabelle Jaspart-Vassart, avocat à la cour, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Caria Schwitallik, avocat, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Il a été établi une liste des présences, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

- II) Il résulte de ladite liste des présences que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.
  - III) L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

# Ordre du jour:

- 1) Soumettre la Société, en ce qui concerne toutes ses activités et tous ses contrats, qu'ils aient été conclus dans le passé ou qu'ils soient conclus dans le futur, à l'application de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation et publiée au Mémorial A, Recueil de Législation sous le numéro 46 du 29 mars 2004 (page 720) en modifiant ses Statuts à cette fin;
  - 2) Modifier l'article 1 er des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:



«Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (telle que modifiée, la «Loi sur la Titrisation») et par les présents statuts.»

- 3) Modifier l'article 3 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- «La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la Loi sur la Titrisation.

Elle peut en particulier, mais sans limitation, à part celles exigées par la Loi sur la Titrisation:

- de toute manière, acquérir, détenir et disposer de tous biens;
- assumer des ou disposer de risques liés à tous biens;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces biens et risques;
- donner des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses biens et droits dans la mesure où cela est permis par la Loi sur la Titrisation;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, émettre des titres de dette, afin d'exercer ses activités dans les limites de son objet social;
- transférer tout bien contre une juste contrepartie à toute autre entité.

La Société peut exercer toutes transactions qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toute activité bancaire et s'engager dans tout acte légal, activité légale ou exercer tous pouvoirs autorisés aux véhicules de titrisation par la Loi sur la Titrisation qui, dans chacun des cas, sont accessoires et nécessaires ou appropriés à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus; à la condition qu'ils ne soient pas contraires aux objectifs ci-dessus et ne soient pas autrement prohibés par tout engagement auquel la Société serait partie.»

4) Ajouter les mots «ou représentés» au quatrième paragraphe de l'article 9 après les mots «administrateurs présents», et les mots «ou représentée» à la fin du paragraphe 8, d'introduire un nouveau paragraphe 10 pour dire qu'en cas d'égalité des voix, la voix du président du conseil prévaut et d'ajouter dans le nouvel onzième paragraphe les mots «et permettant leur identification» après «simultanément», lequel article 9 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour le réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»



5) Ajouter une phrase après la première phrase du premier paragraphe de l'article 11 des Statuts concernant les pouvoirs généraux du conseil d'administration, lequel article 11 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des titres de dette émis par la Société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la Société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la Société et étant considéré comme une entité propre. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.»

- 6) Approuver la démission de DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.
- 7) Supprimer le deuxième paragraphe de l'article 12 des Statuts, lequel article 12 sera dorénavant libellé comme suit: «Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»
- 8) Remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la Loi sur la Titrisation et, en conséquence, refondre l'article 14 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- « Art. 14. Réviseurs d'entreprises. Les comptes de la Société sont vérifiés en application de la Loi sur la Titrisation par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises.
- Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.»
- 9) Modifier l'article 17 des Statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouveau paragraphe stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article 17 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

10) Supprimer le quatrième paragraphe de l'article 18 des Statuts, lequel article 18 sera dorénavant libellé comme suit: «Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

11) Modifier l'article 19 des Statuts en remplaçant «le bilan et les comptes de profits et pertes» par «les comptes annuels», lequel article 19 sera dorénavant libellé comme suit:

«L'année sociale de la société commence le 1 <sup>er</sup> jour du mois du mars et finit le dernier jour du mois de février de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.»

12) Remplacer le second paragraphe de l'article 21 des Statuts par un nouveau paragraphe, lequel article 21 sera dorénavant libellé comme suit:

«La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts sauf dispositions contraires de la loi.



Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même. Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance de son terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la Société (si applicable), la liquidation de la Société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires respectivement le conseil d'administration pour chaque compartiment qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

13) Modifier l'article 22 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la Loi sur la Titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

- 14) Ajouter un article 23 aux Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- « Art. 23. Limitation de Recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment»

- 15) Ajouter un article 24 aux Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- « **Art. 24. Non Pétition.** Aucun détenteur de titre de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension de paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.»
  - 16) Divers

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 18 des Statuts:

#### Première résolution

Les actionnaires décident de soumettre la Société, en ce qui concerne toutes ses activités et tous ses contrats, qu'ils aient été conclus dans le passé ou qu'ils soient conclus dans le futur, à l'application de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation et publiée au Mémorial A, Recueil de Législation sous le numéro 46 du 29 mars 2004 (page 720) en modifiant ses-Statuts à cette fin,

## Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 1 er des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (telle que modifiée, la «Loi sur la Titrisation») et par les présents statuts.»

### Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 3 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit: «La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la Loi sur la Titrisation.

- Elle peut en particulier, mais sans limitation, à part celles exigées par la Loi sur la Titrisation: - de toute manière, acquérir, détenir et disposer de tous biens;
- assumer des ou disposer de risques liés à tous biens;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces biens et risques;
- donner des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses biens et droits dans la mesure où cela est permis par la Loi sur la Titrisation;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, émettre des titres de dette, afin d'exercer ses activités dans les limites de son objet social;
- transférer tout bien contre une juste contrepartie à toute autre entité.

La Société peut exercer toutes transactions qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toute activité bancaire et s'engager dans tout acte légal, activité légale ou exercer tous pouvoirs autorisés aux véhicules de titrisation par la Loi sur la Titrisation qui, dans chacun des cas, sont accessoires et nécessaires ou appropriés à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus; à la condition qu'ils ne soient pas contraires aux objectifs ci-dessus et ne soient pas autrement prohibés par tout engagement auquel la Société serait partie.»

# Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'ajouter les mots «ou représentés» au quatrième paragraphe de l'article 9 après les mots «administrateurs présents», et les mots «ou représentée» à la fin du paragraphe 8, d'introduire un nouveau paragraphe 10 pour dire qu'en cas d'égalité des voix, la voix du président du conseil prévaut et d'ajouter dans le nouvel onzième



paragraphe les mots «et permettant leur identification» après «simultanément», lequel article 9 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour le réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

## Cinquième résolution

Les actionnaires décident d'ajouter une phrase après la première phrase du premier paragraphe de l'article 11 des Statuts concernant les pouvoirs généraux du conseil d'administration, lequel article 11 sera dorénavant libellé comme suir

«Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des titres de dette émis par la Société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la Société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la Société et étant considéré comme une entité propre. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.»

# Sixième résolution

Les actionnaires approuvent la démission de DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

## Septième résolution

Les actionnaires décident de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 12 des Statuts, lequel article 12 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»



#### Huitième résolution

Les actionnaires décident de remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la Loi sur la Titrisation et, en conséquence, refondre l'article 14 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 14. Réviseurs d'entreprises. Les comptes de la Société sont vérifiés en application de la Loi sur la Titrisation par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.»

#### Neuvième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 17 des Statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouveau paragraphe stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article 17 sera dorénavant libellé comme suit:

«Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

#### Dixième résolution

Les actionnaires décident de supprimer le quatrième paragraphe de l'article 18 des Statuts, lequel article 18 sera dorénavant libellé comme suit:

«Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

## Onzième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 19 des Statuts en remplaçant «le bilan et les comptes de profits et pertes» par «comptes annuels», lequel article 19 sera dorénavant libellé comme suit:

«L'année sociale de la société commence le 1 <sup>er</sup> jour du mois du mars et finit le dernier jour du mois de février de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.»

## Douzième résolution

Les actionnaires décident de remplacer le second paragraphe de l'article 21 des Statuts par un nouveau paragraphe, lequel article 21 sera dorénavant libellé comme suit:

«La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même. Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance de son terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la Société (si applicable), la liquidation de la Société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires respectivement le conseil d'administration pour chaque compartiment qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

#### Treizième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 22 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la Loi sur la Titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»



#### Quatorzième résolution

Les actionnaires décident d'ajouter un article 23 aux Statuts, lequel sera libellé dorénavant comme suit:

« Art. 23. Limitation de Recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.»

#### Quinzième résolution

Les actionnaires décident d'ajouter un article 24 aux Statuts, lequel sera libellé dorénavant comme suit:

« Art. 24. Non Pétition. Aucun détenteur de titre de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension de paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Kayser, I. Jaspart-Vassart, C. Schwitallik, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2006, vol. 907, fol. 33, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2006.

Référence de publication: 2007028451/239/664.

(070022770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Beryllium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.388.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 10.45 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H, van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

BERYLLIUM HOLDING Sàrl

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028449/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.



## Betamind Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.390.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 10.15 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

BETAMIND HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028453/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Bertona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.604.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 10.00 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

BERTONA S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028454/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2006

- A l'unanimité, l'Assemblée décide d'acter la démission de Monsieur Gabriel Jean comme Administrateur-Délégué.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Certifié sincère et conforme

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007028461/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.



# Betona Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.368.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 9.45 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

BETONA HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028455/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Atlantis Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.660.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 9.15 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

ATLANTIS INVEST HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028456/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Aston Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.631.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 9.00 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 <sup>er</sup> février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.



ASTON INVEST HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028457/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Essolona Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.365.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 11.45 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 <sup>er</sup> février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

ESSOLONA HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028458/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Chicago Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.492.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 11.00 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

CHICAGO HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028459/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 118.489.

In the year two thousand and six, on the twenty ninth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.



There appeared:

SORSELE LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office in Theklas Lysioti, Eagle Star House, 5th Floor CY3030, Limassol, Cyprus, registered under the number 181.142, represented by Bertrand Job, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cyprus, on December 28, 2006.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MONACO LUXURY HOTEL MANAGEMENT S.A., a public limited liability company (société anonyme) with registered office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated July 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1951 of October 18, 2006 (the Company);
  - II. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Transformation of the form of the Company with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;
- 2. Adoption by the Company of the legal form of a private company limited liability company (société à responsabilité limitée);
- 3. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association with the Company having a share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each fully subscribed and paid-up and reallocation of the shares;
- 4. Acknowledgement of the resignation, effective at the date hereof, of the three directors and to grant them full discharge for the performance of their duties as directors of the Company;
- 5. Acknowledgement of the resignation, effective at the date hereof, of the statutory auditor and to grant it full discharge for the performance of its duties as statutory auditor of the Company;
  - 6. Appointment of three (3) managers of the Company for an term of six years;
- 7. Increase of the share capital by an amount of thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100.-) in order to bring it from its present amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) to an amount of sixty-two thousand one hundred euros (EUR 62,100.-) divided into six hundred twenty-one (621) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-).
- 8. Subscription of the new issued shares by SORSELE LIMITED, and fully payment by a contribution in kind a all its assets and liabilities valuated at four million one hundred eighty-four thousand five hundred forty-eight euros (EUR 4,184,548.-) including a share premium of four million one hundred twenty-two thousand four hundred forty-eight euros (EUR 4,122,448.-);
- 9. Reduction of the share capital by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) in order to bring it from its present amount of sixty-two thousand one hundred euros (EUR 62,100.-) to an amount of thirty one thousand one hundred euros (EUR 31,100.-).

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

### First resolution

The Sole Shareholder resolves to transform the form of the company with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

## Second resolution

The articles of association shall henceforth read as follows:

**Art. 1. Name.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name MONACO LUXURY HOTEL MANAGEMENT S.à r.l (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company maybe transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would



interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Purpose.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of immovable properties and the acquisition and holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, de bentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.
- 3.2. The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.
- 3.3. The Company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial and commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance by way of loans, guarantees or otherwise.
  - 3.4. The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.
- 3.5. In general, it may take all measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.

#### Art 4. Duration.

- 4.1. The duration of the Company is unlimited.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

#### II. Capital - Shares

## Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

# III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

# Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.



#### Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

# IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.
  - 12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

## Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

## Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.



#### Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

## Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

#### VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2006.

#### Reallocation

The shares in the Company have been re-allocated as follows:	
SORSELE LIMITED, prenamed,	10
Total: three hundred and ten shares,	10

## Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation as of this date of the three directors and to grant them full discharge for their duties as directors.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder appoints as managers for a term of six years the following persons:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Mr Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, born in Luxembourg, on the 5th March 1953, residing profesionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

# Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of the statutory auditor and grants it full discharge for its duties.

## Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to an amount of sixty-two thousand one hundred euros (EUR 62,100.-) divided into six hundred twenty-one snares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-), by the issue of three hundred eleven (311) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first indent, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

The Company's corporate capital is fixed sixty-two thousand one hundred euros (EUR 62,100.-) represented six hundred twenty-one (621) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Thereupon, SORSELE LIMITED, (the Subscriber) declares to subscribe for the three hundred eleven (311) new shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Contribution);

The Contribution in an aggregate amount of four million one hundred eighty-four thousand five hundred forty-eight euros (EUR 4,184,548.-) is to be allocated as follows:

i. thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100.-) to the share capital;



ii. four million one hundred twenty-two thousand four hundred forty-eight euros (EUR 4,122,448.-) to a special share premium account;

Proof of the value of the contribution results from (i) a balance sheet of the Subscriber as of the date hereof and (ii) a management certificate of the management of the Subscriber as of the December 28, 2006. Such balance sheet and certificate after signature ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Subscriber declares that:

- all its assets and liabilities are shown on the attached balance sheet as of the date hereof;
- based on generally accepted accounting principles the net worth of all assets and liabilities of the Subscriber per attached balance sheet as of the date hereof, is estimated to be at least four million one hundred fifty-three thousand four hundred forty-eight euros (EUR 4,184,548.-);
- no impediment, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist: and
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be promptly accomplished by the Subscriber.

As a result of the aforementioned resolution, all assets of the Subscriber will have been assigned or distributed to, and all the outstanding liabilities of the Subscriber will have been assumed by, the Company, in particular those contingent and unknown at the present time. Thus, any assets or liabilities of the Subscriber not identified in the aforementioned resolution are deemed to have been assigned or distributed to or, as the case may be, assumed by, the Company along with the assets and liabilities that have been specifically identified.

The Sole Shareholder (i) acknowledges that as a result of the above-mentioned contribution to the Company of, inter alia, three hundred and ten (310) shares in the share capital of the Company, the Company holds three hundred and ten (310) of its own shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and (ii) resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of sixty-two thousand one hundred euros (EUR 62,100.-) to thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100.-), by the cancellation of the three hundred ten shares (310) shares referred to in item (i).

#### Statement

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from SORSELE LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, which is part of the European Union, and registered with the companies register of Cyprus under number 181.142, such contribution being made in accordance with article 4-1 of the law dated December 29,1971, as amended, the Company applies for the capital duty exemption.

# Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first indent, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

The Company's corporate capital is fixed thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100.-) represented by three hundred eleven (311) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

## Estimation of expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to EUR 4,000.-

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the french version:

En l'an deux mille six, le vingt neuf décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu:

SORSELE LIMITED, une société de droit Chypriote, dont le siège social est à Theklas Lysioti, Eagle Star House, 5th Floor CY3030, Limassol, Chypre, immatriculée sous le numéro 181.142, représentée par M. Bertrand Job, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. La partie comparante est le seul actionnaire (l'Actionnaire Unique) de la société MONACO LUXURY HOTEL MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1951 du 18 octobre 2006 (la Société);
  - II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:
- 1. Transformation de la forme sociale de la Société avec effet immédiat, mais sans dissolution de la Société, mais au contraire une pleine continuité légale et sociale;
  - 2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée;
- 3. Refonte complète des statuts de la Société avec la Société ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et réallocation des parts sociales;
- 4. Constat de la démission, à compter de ce jour, des trois administrateurs et décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mission en tant qu'administrateurs de la Société;
- 5. Constat de la démission, à compter de ce jour, du commissaire aux comptes et décharge pleine et entière pour l'exercice de sa mission en tant que commissaire aux comptes de la Société;
  - 6. Nomination de trois (3) nouveaux gérants pour une durée de six ans;
- 7. Augmentation du capital social par un montant de trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de soixante-deux mille cent euros (EUR 62.100,-) divisé en six cent vingt et une (621) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).
- 8. Souscription des nouvelles parts sociales émises par la société SORSELE LIMITED, et libération intégrale par un apport en nature de tous ses actifs et passifs évalués à quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 4.184.548,-) avec une prime d'émission de quatre millions cent vingt deux mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 4.122.448,-);
- 9. Réduction du capital social par un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille cent euros (EUR 62.100,-) à un montant de trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-);

Sur quoi, l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

#### Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de transformer la forme de la Société avec effet immédiat, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuité légale et sociale.

## Deuxième résolution

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MONACO LUXURY HOTEL MANAGEMENT S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet l'acquisition de bien immobiliers et la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.



- 3.2. La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.
- 3.3. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.
  - 3.4. La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.
- 3.5. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

## Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

## III. Gestion - Représentation

# Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés(s).
  - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du eonseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

## Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou telefax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).



- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se par ler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou telefax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
  - 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, telefax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

# Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par telefax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou telefax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

## Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.



# VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

#### Réallocation

#### Troisième résolution

SORSELE LIMITED (l'Associé Unique) constate la démission à dater de ce jour des trois administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge pour la durée de leur mandat.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme gérants pour une durée de six ans les personnes suivantes:

- M. Christian Bühlmann, chartered accountant, né à Etterbeek (Belgique), le 1 <sup>er</sup> mai 1971, avec adresse professionnelle L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- M. Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953 avec adresse professionnelle L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- M. Alexandre Taskiran, chartered accountant, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, avec adresse professionnelle L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

# Cinquième résolution

L'Associé Unique constate la démission du commissaire aux comptes et lui accorde pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.

## Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social par un montant de trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de soixante-deux mille cent euros (EUR 62.100,-), divisé en six cent vingt et une (621) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), par l'émission de trois cent onze (311) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier des Statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

Le capital social de la Société est fixé à soixante deux mille cent euros (EUR 62.100,-) représenté par six cent vingt et une (621) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Sur quoi, SORSELE LIMITED (le Souscripteur) déclare souscrire les trois cent onze nouvelles par sociales et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs (l'Apport).

L'Apport, d'un montant total de quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 4.184.548,-) doit être réparti comme suit:

- i. trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) au capital social;
- ii. quatre millions cent vingt-deux mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 4.122.448,-) à un compte spécial de prime d'émission.

Preuve de la valeur de l'Apport résulte de (i) un bilan de l'Associé Unique en date des présentes et (ii) un certificat des gérants du Souscripteur du 28 décembre 2006. Les dits bilan et certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.



De plus, le Souscripteur déclare:

- que tous ses actifs et passifs sont mentionnés sur le bilan daté de ce jour ci-joint:
- fondé sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de tous ses passifs et actifs du Souscripteur de la Société selon le bilan en date des présentes est estimée à au moins à quatre millions cent quatre-vingt-quatre cinq cent quarante huit euros (EUR 4.184.548,-);
- il n'existe aucun empêchement, tant d'ordre juridique que contractuel, au transfert de ces actifs et passifs à la Société; et
- toutes les formalités relatives au transfert légal de ces actifs et passifs à la Société seront accomplies sans délai par le Souscripteur.

En conséquence de la résolution ci-dessus, tous les actifs du Souscripteur auront été transférés ou distribués à, et toutes les dettes actuelles du Souscripteur seront reprises par, la Société, de même que les actifs et les dettes qui ont été spécifiquement identifiés. Ainsi, tous les actifs et passifs de l'Associé Unique non identifiés dans la résolution ci-dessus sont réputés avoir été transférés ou distribués à, où le cas échéant, repris par la Société, ainsi que les actifs et passifs qui ont été spécialement identifiés.

L'Associé Unique (i) constate que suite à l'apport mentionné ci-dessus, de, entre autres, trois cent dix (310) parts sociales du capital social de la Société, la Société détient trois cent dix (310) de ses propres parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et (ii) décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) afin de porter son capital de son montant actuel de soixante-deux mille cent euros (EUR 62.100,-) à trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-), par l'annulation des trois cent dix (310) parts sociales mentionnées au point (i).

#### Déclaration

Dans la mesure où l'apport en nature implique que la Société acquiert tout le passif et l'actif de SORSELE LIMITED, une société constituée selon les lois de Chypre, membre de l'Union Européenne, et enregistré auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro 181.142, cet apport étant fait conformément à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, la Société opte pour l'exonération du paiement du droit d'apport.

## Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, alinéa 1 <sup>er</sup> . des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) représenté par trois cent onze (311) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte à environ 4.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Job, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 36, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007028543/212/540.

(070022778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Cent par Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 68.610.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2007.



A. Ducat / A-F Marchand Administrateur / Administratrice

Référence de publication: 2007028632/2494/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00744. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Chemical Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.021.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007028633/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02190. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Archon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.198.

# **STATUTS**

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMA SERVICES S.à r.l., une société constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg sous le numéro RCS B 113.135,

ici représentée par Monsieur Stéphane Broussaud, fiscaliste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# I er . Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ARCHON S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).
- Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet de dispenser des services généraux et de conseil dans le domaine de la fiscalité nationale et internationale dans la plus large acceptation du terme et toutes autres activités y relatives, à l'exclusion de toutes opérations dans le domaine juridique.



La Société pourra également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

#### Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

# II. Capital - parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

# III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés pris à la majorité des trois quarts du capital social.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.



Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 9. Procédure.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8§2 des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.** Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.



L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associés(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

TMA SERVICES S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société et libérer ces cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.700,-

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane Broussaud, fiscaliste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Broussaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 68, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007. Référence de publication: 2007029577/242/190. H. Hellinckx.

(070023752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

#### J F D S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 99.283.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 112 du 30 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



A. Schwachtgen Notaire

Référence de publication: 2007029784/230/12.

(070023938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

## Bellafontana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.364.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 10.30 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

BELLAFONTANA HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028452/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Medex EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 161.775,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.231.

#### **FXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 janvier 2007 que:

- DELOITTE S.A. ayant son siège au 560, rue De Neudorf, L-2220 Luxembourg a été révoquée en tant que commissaire aux comptes et l'Assemblée a décidé de ne pas pouvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007028463/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Finam Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.659.

En date du 17 juillet 2006, FIDES (LUXEMBOURG) S.A. a démissionné de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations.



FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007028474/683/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Chromolin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.422.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 11.15 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

CHROMOLIN HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028464/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Finam Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.659.

En date du 17 juillet 2006, MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. a démissionné de son mandat d'Administrateur de la société avec effet au 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007028477/683/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Di Vincenzo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.787.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 janvier 2007

Résolutions

L'Assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, AACO S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer ComCo S.à r.l., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 30 juin 2006 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



### SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007028472/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# RPM Garantie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.028.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 février 2007

L'Assemblée décide:

De révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Chiara Bozzo et Monsieur Jérôme Persiani

De nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'Assemblée en 2011:

- Claudine Lange, 15, les Rouges Eaux, B-6887 Saint-Médard

et

- Nathalie Cheutin, 28, rue de Maison Rouge, F-93220 Gagny

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007028482/1132/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Finam Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.659.

En date du 17 juillet 2006, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. a démissionné de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la société avec effet au 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007028479/683/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Equity Trust Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 29 décembre 2006

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de réélire Mademoiselle Claude Mermans, Monsieur Mariusz Baranowski et Monsieur Wolbert Kamphuijs en tant qu'administrateurs de la société pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.



A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de PricewaterhouseCoopers S.a r.l. en tant que reviseurs de la société pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028468/2147/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Deltagamma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.820.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 11.30 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1 er février 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 février 2007.

DELTAGAMMA S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007028467/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# EAB Property Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.382.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n <sup>o</sup> 44782 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007029787/211/11.

(070023946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

### Fiparel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.055.

En date du 22 janvier 2007, le gérant de la société a changé de dénomination sociale de NEW LUXCO S.à r.l. en DOMELS S.à r.l. (RCS B 104.715).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.



Pour FIPAREL S.à r.l. MERCURIA SERVICES

Un mandataire Signature

Référence de publication: 2007028483/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## Valode & Pistre Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.183.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 24 janvier 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de la société CORBEL & ASSOCIES S.à r.l. en qualité d'Administrateur - délégué, domiciliée au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission de la société CORBEL & ASSOCIES S.à r.l. en qualité d'Administrateur, domiciliée au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg

L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Denis Valode en qualité d'Administrateur-Délégué, demeurant au 42, boulevard des Invalides F-75000 Paris

L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Jean Pistre en qualité d'Administrateur-Délégué, demeurant au 1, avenue de l'Observatoire F-75000 Paris

L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Antoine Macquet en qualité d'Administrateur, demeurant au 109, avenue Charles de Gaulle F-92200 Neuilly-Sur-Seine

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour la société

CORBEL & ASSOCIES S.à r.l.

Administrateur-Délégué

Signature

Référence de publication: 2007028470/1453/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## 1-2-3 Lass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 50.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006. Référence de publication: 2007029788/242/10. H. Hellinckx

(070023972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

# LCI Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 120.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.



H. Hellinckx Notaire

Référence de publication: 2007029826/242/12.

(070023583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

# OCM Luxembourg POF III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 109.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx Notaire

Référence de publication: 2007029825/242/12.

(070023573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

# Scholux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 48.521.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007029824/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03744. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070023382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

# ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 493.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029820/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01575. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

# ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 561.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007029821/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01580. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

# Anaël S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.619.

En date du 22 janvier 2007, le gérant de la société a changé de dénomination sociale de INVESTMENT LUXCO S.à r.l. en KARIAN S.à r.l. (RCS B 104.576).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour ANAËL S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007028486/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

# Compagnie Financière de Castiglione, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.067.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Isabelle Biancarelli, employée privée, demeurant à F-54400 Longwy.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
- 2) Madame Sandy Matthys, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR), sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.



## II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante-dix millions sept cent cinquante-deux mille euros (70.752.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) au montant de soixante-dix millions sept cent quatre-vingt-douze mille euros (70.792.000,- EUR) par l'émission de soixante-dix mille sept cent cinquante-deux (70.752) actions nouvelles de nominal mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes;
  - 2) Souscription et libération de cette augmentation de capital par les actionnaires de la Société, à savoir:
- a) Monsieur Jean-Jacques Frey, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Chemin des Poses Franches, CH-1090 La Croix-sur-Lutry, par apport de droits sociaux de la société anonyme de droit français FINANCIERE FREY, avec siège à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 352 933 519, d'une part, et par apport de droits sociaux de la société anonyme de droit français COMPAGNIE FINANCIERE FREY, avec siège à F-51500 Rilly-la-Montagne, Domaine des Rozais, inscrite au Registre de Commmerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 352 933 923, d'autre part;
- b) Madame Sylvie Frey, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Chemin des Poses Franches, CH-1090 La Croixsur-Lutry, par apport de droits sociaux de la société anonyme de droit français COMPAGNIE FINANCIERE FREY, avec siège à F-51500 Rilly-la-Montagne, Domaine des Rozais, inscrite au Registre de Commmerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 352 933 923;

Monsieur Jean-Jacques Frey renonçant, pour autant que de besoin, à due proportion à son droit préférentiel de souscription en faveur de Madame Sylvie Frey;

3) Modification de l'article cinq des statuts de la société de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de soixante-dix millions sept cent cinquante-deux mille euros (70.752.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) au montant de soixante-dix millions sept cent quatre-vingt-douze mille euros (70.792.000,- EUR) par l'émission de soixante-dix mille sept cent cinquante-deux (70.752) actions nouvelles de nominal mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

Pour autant que de besoin et de l'accord unanime de l'Assemblée, Monsieur Jean-Jacques Frey renonce à due proportion à son droit préférentiel de souscription en faveur de Madame Sylvie Frey.

# Souscription et libération

Ces nouvelles actions ont été souscrites par les actionnaires de la société, comme suit:

- 1) Monsieur Jean-Jacques Frey, prénommé:

libérées intégralement par l'apport en nature et le transfert à la Société COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE de soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (69.990) actions de la société FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, dont le capital social s'élève à quatre cent deux mille cent soixante-huit euros (402.168,- EUR) représenté par cent mille cinq cent quarante-deux (100.542) actions de nominal quatre euros (4,- EUR) chacune; l'apport étant effectué au prix de neuf cent soixante-six euros et cinquante-huit cents (966,58 EUR) l'action, soit un total de soixante-sept millions six cent cinquante mille neuf cent trente-quatre euros et vingt cents (67.650.934,20 EUR), la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE renonçant à un rompu de soixante-cinq euros et quatre-vingt cents (65,80 EUR) en faveur de Monsieur Jean-Jacques Frey;

libérées intégralement par l'apport en nature et le transfert à la Société COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE de dix-huit mille huit cent soixante-dix (18.870) actions de la société COMPAGNIE FINAN-CIERE FREY, société anonyme préqualifiée, dont le capital social s'élève à trente et un millions six cent mille euros (31.600.000,- EUR), représenté par six millions trois cent vingt mille (6.320.000) actions de nominal cinq euros (5,- EUR) chacune; l'apport étant effectué au prix de vingt-sept euros et soixante-dix-huit cents (27,78 EUR) l'action, soit un total de cinq cent vingt-quatre mille deux cent huit euros et soixante cents (524.208,60 EUR), Monsieur Jean-Jacques Frey renonçant à un rompu de deux cent huit euros et soixante cents (208,60 EUR) en faveur de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE;

- 2) Madame Sylvie Frey, prénommée:

libérées intégralement par l'apport en nature et le transfert à la Société COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE de quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-dix (92.770) actions de la société COMPAGNIE FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, dont le capital social s'élève à trente et un millions six cent



mille euros (31.600.000,- EUR), représenté par six millions trois cent vingt mille (6.320.000) actions de nominal cinq euros (5,- EUR) chacune; l'apport étant effectué au prix de vingt-sept euros et soixante-dix-huit cents (27,78 EUR) l'action, soit un total de deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille cent cinquante euros et soixante cents (2.577.150,60 EUR), Madame Sylvie Frey renonçant à un rompu de cent cinquante euros et soixante cents (150,60 EUR) en faveur de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE;

70.752

Madame Sylvie Frey et Monsieur Jean-Jacques Frey, prénommés, interviennent aux fins des présentes en vertu d'une déclaration de souscription et d'un pouvoir donné, pour chacun d'eux, à La Croix-sur-Lutry, le 22 décembre 2006, en faveur de, respectivement, Monsieur Guy Schosseler, prénommé, et Monsieur Luciano Dal Zotto, prénommé, déclarations et pouvoirs qui resteront annexés aux présentes.

L'apport des soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (69.990) actions de la société FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, par Monsieur Jean-Jacques Frey, prénommé, a été agréé par le Conseil d'administration du 14 décembre 2006 de la société FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, cet agrément ayant été notifié à la société en date du 15 décembre 2006.

L'apport des dix-huit mille huit cent soixante-dix (18.870) actions de la société COMPAGNIE FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, par Monsieur Jean-Jacques Frey, prénommé, a été agréé par le Conseil d'administration du 14 décembre 2006 de la société COMPAGNIE FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, cet agrément ayant été notifié à la société en date du 15 décembre 2006.

L'apport des quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-dix (92.770) actions de la société COMPAGNIE FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, par Madame Sylvie Frey, prénommée, a été agréé par le Conseil d'administration du 14 décembre 2006 de la société COMPAGNIE FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée, cet agrément ayant été notifié à la société en date du 15 décembre 2006.

Les apports effectués par Madame Sylvie Frey et Monsieur Jean-Jacques Frey, prénommés, font l'objet d'un rapport établi par la société ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, Réviseurs d'Entreprises, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, qui conclut ainsi qu'il suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes pour être soumis en même temps à la formalité de l'enregistrement.

# Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente et des souscriptions constatées et acceptées par l'Assemblée générale, le texte de l'article cinq des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de soixante-dix millions sept cent quatre-vingt-douze mille euros (70.792.000,- EUR), représenté par soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-douze (70.792) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

#### Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

# Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, il est précisé que l'apport en nature d'un montant total de soixante-sept millions six cent cinquante et un mille euros (67.651.000,- EUR) et le transfert à la Société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DE CASTIGLIONE de soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (69.990) actions de la société FINANCIERE FREY, société anonyme préqualifiée ayant son siège dans l'Union européenne, rémunérés par des droits sociaux, représentent au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social antérieurement émis d'une autre société de capitaux, au sens de l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales. Les conditions requises pour l'exemption du droit d'apport proportionnel sont donc réunies.

# Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de soixante mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signé: I. Biancarelli, G. Schosseler, S. Matthys, L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2007, vol. 924, fol. 29, case 11. — Reçu 31.013,59 euros.



Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007028496/207/146.

(070022752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

## ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 629.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029822/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01541. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

## Sider Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 59.453.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 38 du 12 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007029789/230/12.

(070023606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

## Novofin S.A., Société Anonyme,

(anc. Vauban Holding S.A.).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.608.

Statuts coordonnés suivant les actes n ° 27 et n ° 28 du 10 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007029793/230/13.

(070023782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

# Eden International Retail Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 121.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.



G. Lecuit Notaire

Référence de publication: 2007029791/220/12.

(070023713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

## Westbra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.768.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

WESTBRA S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007029803/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01943. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

#### International Distributors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 13.045.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 février 2007

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Adrien Schaus démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029678/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

## CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.977.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2007029797/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02593. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck